

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

~o O o~

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, à dix huit heures, le conseil municipal, dument convoqué, le dix sept juin s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DELCROS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRESENTS :

M. Francis DELCROS, M. Ronan FLEHO, M. Jean-François LAVILLE, Mme Florence PAULY, Mme Christelle LAPOUGE, M. Jean-Pierre ACEVEDO, M. Jean-Yves BERGOGNAT, Mme Sandrine SALIER, M. Christophe MAUREL, Mme Agnès BARLET, Mme Gwenaëlle VINTER, Mme Céline GOEURY, Mme Michèle MANOUVRIER, Mme Catherine PIED-JULES, M. Alexandre PERAUD, M. Thomas BEX.

EXCUSES :

Mme Frédérique CONSTANS,

PROCURATIONS :

Arrivée de Mme Martine VAILLOT (précédemment excusée) pour le vote de la délibération n°2014/45.

M. Vincent MICHELET procuration à Mme Sandrine SALIER,
Mme Isabelle LEURENT procuration à M. Jean-Yves BERGOGNAT,
M. Marc JOKIEL procuration à M. Francis DELCROS,
M. Philippe RAGOT procuration à M. Jean-François LAVILLE.
M. Patrice CAILLE procuration à M. Thomas BEX.

Secrétaire de séance : Mme Michèle MANOUVRIER.

~o O o~

Au préalable, M. le maire propose de rajouter à l'ordre du jour le vote de l'emprunt. A l'unanimité, les 21 élus présents acceptent.

ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPEANTS

EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom	Candidature Isolée ou Liste "préciser le titre de la liste"	Désignation de l'élu
M.	DELCROS		DELCROS Francis	LISTE FRANCIS DELCROS	1-Délégué titulaire
Mme	MARIE	CONSTANS	Frédérique	LISTE FRANCIS DELCROS	1-Délégué titulaire
M.	MICHELET		Vincent	LISTE FRANCIS DELCROS	1-Délégué titulaire
Mme	LAPOUGE		Christelle	LISTE FRANCIS DELCROS	1-Délégué titulaire
M.	LAVILLE		Jean-François	LISTE FRANCIS DELCROS	1-Délégué titulaire
Mme	BRET	PAULY	Florence	LISTE FRANCIS DELCROS	1-Délégué titulaire
M.	CAILLE		Patrice	LISTE FRANCIS DELCROS	1-Délégué titulaire
M.	FLEHO		Ronan	LISTE FRANCIS DELCROS	3-Suppléant
Mme	SALIER		Sandrine	LISTE FRANCIS DELCROS	3-Suppléant
M.	BERGOGNAT		Jean-Yves	LISTE FRANCIS DELCROS	3-Suppléant
Mme	PIED	PIED-JULES	Catherine	LISTE FRANCIS DELCROS	3-Suppléant

<p>Présents : 21 votants Pour : 21 Nuls : / Blanc : / Abstention : /</p>

~o O o~

N° 2014/44 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES MUNICIPAUX AUPRES DU SIEA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ADDUCTION D'EAU ET L'ASSAINISSEMENT)

Organismes ou syndicats		Titulaires		Suppléants	
Sigle	Dénomination	Nombre	Nom	Nombre	Nom
SIEA	Syndicat Intercommunal pour l'Adduction d'Eau et l'Assainissement	2	JF LAVILLE M. JOKIEL	1	JY BERGOGNAT P RAGOT

Après vote au scrutin secret, le dépouillement a donné lieu aux résultats suivants.

Présents : 21 votants Pour : 21 Nuls : / Blanc : / Abstention : /
--

~o O o~

N° 2014/45 OBJET : DELIBERATION PERMETTANT DE METTRE FIN A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE LATRESNE A HAUT DE GARONNE DEVELOPPEMENT

Après l'exposé des motifs rapportés par M. le maire ;

Le constat est fait que *Haut-de Garonne Développement* n'intervient que très peu sur le secteur de Latresne et de la Communauté de communes des portes de l'Entre-deux-mers à laquelle a été transférée la compétence développement économique ;

Les communes de la CDC n'ont pas vu l'intérêt d'adhérer à Haut-de-Garonne Développement ;

Après avoir avisé la Présidence de *Haut-de-Garonne Développement* du souhait de la commune de Latresne de ne plus adhérer par courrier simple le 20 mai 2014 ;

Afin de faire l'économie de la cotisation et d'en faire un usage plus utile pour la commune ;

A l'unanimité, le conseil municipal **décide** de renoncer à adhérer à haut de Garonne Développement.

Présents : 22 votants Pour : 22 Nuls : / Blanc : / Abstention : /
--

~o O o~

N°2014/ 46 OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- De demander le concours du Receveur de Cambes Mme Michèle BENTZ, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

-D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

-Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Michèle BENTZ, Receveur de Cambes.

-De lui accorder également l'indemnité maximale de confection des documents budgétaires.

Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

~o O o~

N°2014/ 47 OBJET : BUDGET DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à une erreur matérielle dans la saisie du document budgétaire alors que la délibération était correcte, il faut procéder à une décision modificative ;

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursement sur rémunérations du personnel				4 200,00
TOTAL R 013: atténuations de charges				4 200,00
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations		4 200,00 €		
TOTAL D 65: Autres charges de gestion courante		4 200,00 €		
Total général		4 200,00 €		4 200,00 €

**Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

~0 0 0~

N°2014/ 48 OBJET : BUDGET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal attribue après discussion et le rapport de M. Ronan FLEHO Adjoint au maire,

- 500 € à l'association les Sur-voltés qui a un de ces membres à un haut niveau de compétition
- 100 € pour le don du sang qui progresse de manière régulière à Latresne
- 100 € pour la Croix-Rouge

Les crédits d'un montant de 700 € seront inscrits au budget au compte 6574.

**Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

~0 0 0~

N°2014/ 49 OBJET : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT

Vu la Loi N°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la réforme des rythmes scolaires ;

Vu la nouvelle organisation à mettre en place dès la rentrée scolaire 2014/2015 ;

Vu l'accord de l'Inspection académique ;

Le Conseil municipal après discussion et le rapport de Mme Florence PAULY Adjointe au maire,

Décide à l'unanimité la création d'un ALSH pour les mardis et vendredis de 15h45 à 17h15 permettant l'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

**Pour : 22 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0**

~0 0 0~

N°2014/ 50 OBJET : ACCORD DES CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR ETRE CONVOQUES PAR COURRIER ELECTRONIQUE (E-MAIL)

Vu la Loi 2004-809 du 13 août 2004 ;
Vu l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la Question écrite n°07230 de Jean-Louis Masson publiée au JO du sénat du 05/02/2009 ;
Vu la mise en place d'une adresse e mail pour chaque conseiller municipal @mairie-latresne.fr sur g mail et donc la possibilité pour chacun d'accéder à l'information ;
Vu l'accord requis des conseillers municipaux ;

DECIDE à l'unanimité la convocation des conseillers municipaux aux conseils municipaux par e-mail.

NB : Le délai de convocation ainsi que la règle de transmission de l'ordre du jour demeure inchangés à 3 jours francs pour la commune de Latresne (moins de 3500 habitants).

<p>Pour : 22 voix Contre : 0 voix Abstention : 0</p>

~o O o~

N°2014/ 51 OBJET : BUDGET EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

M. Le Maire et M. BERGOGNAT, le conseiller délégué au budget et aux finances rappellent que pour réaliser le programme d'investissement inscrit au Budget Primitif 2014, il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 400 000 €.

Le Conseil municipal après Avis de la Commission des finances en et après mise en concurrence et analyse des offres de plusieurs organismes prêteurs ;

Parmi lesquelles, l'offre établie par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité le choix de l'offre de la Banque Postale.

Principales caractéristiques du prêt

Le Conseil municipal contracte, auprès du Crédit mutuel, un prêt à Taux Fixe d'un montant de 400 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 400 000 €
Durée : 15 ans
Taux Fixe : 2.92 %
Mode d'amortissement : constant
Périodicité des échéances : trimestrielle
Commission d'engagement : 0.20%
Total des intérêts : 89 644 €
Coût total : 489 644 €

<p>Pour : 22 voix Contre : 0 voix Abstention : 0</p>

~o O o~

Questions diverses :

Domofrance :

M. FLEHO adjoint à l'urbanisme indique que le projet présenté pour le terrain près du stade ne convenait pas et une deuxième version a été présentée le 18 juin dernier.

Une réunion aura lieu mardi afin de l'évoquer ensemble.

Le principe de la construction de logements sociaux n'est pas remis en cause, cependant, il s'agira de voir si cet opérateur est conservé ou s'il faut en changer.

M. Alexandre PERAUD demande à prendre la parole. Il demande à M. le maire qu'il y ait une règle de fonctionnement claire dans le conseil municipal. En effet, il trouve le travail en commission très constructif mais il estime que le conseil municipal a été amené à voter lrs de la dernière séance une motion sur des éléments faux et demande à ce que ce genre d'éclat ne se reproduise pas à l'avenir.

Céline GOEURY invite les conseillers à participer au pot de l'ACAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h.

~o O o~